

Creating our futures

ECTP-CEU

European Council of Spatial Planners
Conseil européen des Urbanistes

Événement Conjoint 2023

14^e Biennale des Villes et des Urbanistes Européens

13^e Grand Prix Européen de l'Urbanisme

12^e Atelier des Jeunes Urbanistes

Assemblée Générale d'automne 2023 de l'ECTP-CEU

Inclusive Cities and Regions

Territoires Inclusifs

**Projet de
Protocole d'organisation
entre l'ECTP-CEU et les
coorganisateur de la
ville accueillante
l'Événement conjoint**

Publié le 8 juillet 2022

Projet de Protocole d'organisation entre l'ECTP-CEU, le Comité des Régions de l'UE et [organisation(s) locale(s)] de la ville accueillante l'Événement conjoint

**14^e Biennale des Villes et des Urbanistes Européens
13^e Grand Prix Européen de l'Urbanisme
12^e Atelier des Jeunes Urbanistes
Assemblée Générale d'automne 2023 de l'ECTP-CEU**

Le Conseil européen des urbanistes - European Council of Spatial Planners (ECTP-CEU) et les co-organisateurs, à savoir [organisation(s) locale(s)], signent cet accord pour organiser l'Événement conjoint de la 14^e Biennale des villes et des urbanistes européens, la 13^e Grand Prix de l'urbanisme européen, le 12^e Atelier des Jeunes urbanistes (Young Planners Workshop) et l'Assemblée générale d'automne 2023 de l'ECTP-CEU (ci-après simplement dénommé « Événement conjoint »).

1 À propos des événements de l'ECTP-CEU et de son Protocole

L'ECTP-CEU organise régulièrement deux grands événements européens : la Biennale des villes et des urbanistes européens et le Grand Prix de l'urbanisme européen. Les deux événements ont lieu tous les deux ans. L'Atelier des Jeunes urbanistes a lieu chaque année et est lié soit à la Biennale, soit au Grand Prix.

1.1 Biennale des villes et des urbanistes européens de l'ECTP-CEU

La Biennale des villes et des urbanistes européens (en abrégé « Biennale », est organisée tous les deux ans depuis 1995 par l'ECTP-CEU, qui détient la marque déposée de la manifestation, et représente son événement majeur pour le débat scientifique et académique dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Treize éditions de la Biennale ont eu lieu jusqu'à présent :

1. Lyon, France (1995) ;
2. Rome, Italie (1997) ;

3. Herne, Allemagne (1999) ;
4. Rotterdam, Pays-Bas (2001) ;
5. Barcelone, Espagne (2003) ;
6. Copenhague, Danemark (2005) ;
7. Budapest, Hongrie (2007) ;
8. Nancy, France (2009) ;
9. Gênes, Italie (2011) ;
10. Cascais, Portugal (2013) ;
11. Dublin, Irlande (2015) ;
12. Paris, France (2017) ;
13. Plymouth, Angleterre (2019).

1.2 Grand Prix de l'urbanisme européen de l'ECTP-CEU

Les Grands Prix de l'urbanisme européen (en abrégé « Grand Prix », sont l'autre événement majeur organisé tous les deux ans depuis 2002 (plus trois éditions initiales en 1991, 1994 et 1998) par l'ECTP-CEU et récompensent des exemples de bon aménagement du territoire en référence à la Charte de l'urbanisme européen. Les premières éditions ont eu lieu en commun avec la Commission européenne. Depuis 2010, il est organisé en coopération avec le Comité des régions (CdR) de l'Union européenne.

Jusqu'à présent, douze éditions des Grands Prix ont eu lieu :

1. Bruxelles, Belgique (1991) ;
2. Bruxelles, Belgique (1994) ;
3. Bruxelles, Belgique (1998) ;
4. Paris, France (2002) ;
5. Prague, Tchéquie (2004) ;
6. Séville, Espagne (2006) ;
7. Dublin, Irlande (2008) ;
8. Bruxelles, Belgique (2010) ;
9. Bruxelles, Belgique (2012) ;
10. Bruxelles, Belgique (2014) ;
11. Bruxelles, Belgique (2016) ;
12. Roissy-en-France, France (2018).

1.3 Atelier des Jeunes urbanistes de l'ECTP-CEU

L'Atelier des Jeunes urbanistes (connu principalement par son nom anglais, Young Planners Workshop) est une initiative de l'ECTP-CEU qui vise à définir les perspectives et les expériences des jeunes urbanistes dans le contexte des nouveaux paradigmes européens. Il a lieu chaque année dans le cadre de la Biennale ou du Grand Prix.

À ce jour, dix manifestations de l'Atelier des Jeunes urbanistes ont eu lieu :

1. Bruxelles, Belgique (2012)

2. Cascais, Portugal (2013)
3. Bruxelles, Belgique (2014)
4. Dublin, Irlande (2015)
5. Bruxelles, Belgique (2016)
6. Paris, France (2017)
7. Roissy-en-France, France (2018)
8. Plymouth, Angleterre (2019)
9. Entièrement en ligne (2020)
10. Athènes / en ligne, Grèce (2021).

Le 11^e événement aura lieu le 27 septembre 2022 à Bratislava en Slovaquie.

1.4 Assemblée générale de l'ECTP-CEU

Les assemblées générales ont lieu deux fois par an, l'une au printemps et l'autre à l'automne. Elles sont l'organe où les délégations des associations membres se réunissent, discutent et décident des politiques et des activités de l'ECTP-CEU.

La liste mise à jour des dates et lieux de l'Assemblée générale est disponible sur le site Web de l'ECTP-CEU à l'adresse <https://ectp-ceu.eu>.

1.5 Objectifs du présent Protocole

Ce Protocole est élaboré pour faciliter le travail de coordination et d'organisation des différentes agences et/ou autorités chargées d'accueillir l'Événement conjoint en [lieu, pays et dates] et fixe certains aspects préliminaires pour clarifier le rôle de l'ECTP-CEU et des co-organisateurs.

2 Format de l'événement pour 2023

Les Biennales et les Grands Prix ont traditionnellement lieu tous les deux ans : biennales les années impaires et Grand Prix les années paires. La pandémie a mis un terme à ces événements. La Biennale 2021 avait été annulée et reportée à 2023, tandis que les Grands Prix 2020 et 2022 ont été annulés et reportés à 2023.

Par contre, les 9^e e et 10^e événements des Ateliers des Jeunes Urbanistes ont tous deux eu lieu : la 9^e édition en 2020 s'est tenue entièrement en ligne, tandis que la session finale de la 10^e édition s'est tenue sous une double forme (en personne et en en ligne) lors de l'Assemblée générale d'automne 2021 à Athènes. La 11^e édition de cette année se tiendra en personne lors de l'Assemblée générale d'automne à Bratislava.

Par conséquent, à l'automne 2023, la 14^e Biennale, la 13^e édition du Grand Prix et le 12^e Atelier des Jeunes urbanistes, ainsi que l'Assemblée générale d'automne de l'ECTP-CEU, se dérouleront dans le cadre d'un Événement conjoint dans les

lieux fournis par la ville hôte.

Ce format pour 2023 nécessite :

- un comité d'organisation commun pour l'ensemble de l'Événement conjoint ;
- un comité scientifique distinct pour la Biennale ;
- un jury distinct pour le Grand Prix ;
- un groupe de travail distinct pour l'Atelier des Jeunes urbanistes ;
- des sessions d'échanges scientifiques entre Biennale, Grand Prix et Jeunes urbanistes.

De plus, la ville hôte doit s'assurer que les quatre événements (Biennale, Grand Prix, Jeunes urbanistes, AG) auront lieu

- au cours de la même période, sans interruption ;
- au même endroit ou, à titre d'alternative, dans des lieux distincts, mais tous situés à de courtes distances de marche, assurant une accessibilité complète pour toutes les personnes.

3 14^e Biennale des villes et des urbanistes européens

Les Biennales sont organisées en séances plénières, parallèles, conférences (cours) et ateliers et sont accompagnées d'expositions, de visites de la ville, de visites techniques et d'événements sociaux. Les sessions plénières et parallèles se caractérisent par un contenu scientifique élevé, tandis que les sessions d'ateliers devraient avoir des approches plus pratiques. Les sessions de cours peuvent être des deux types. En outre, des événements spéciaux en plénière et parallèles peuvent également être organisés. On s'attend à ce qu'une exposition d'œuvres, de plans et de projets soit mise en place pour être librement accessible pendant toute la Biennale. Ces contributions peuvent être liées au contenu des sessions ou peuvent être conçues comme des sessions d'affiches indépendantes. Il est également conseillé d'organiser des visites techniques dans la ville hôte ou dans les zones voisines, qui pourraient faire l'objet d'un enregistrement et d'un paiement séparés. Les événements sociaux doivent être librement accessibles à tous les participants inscrits s'ils font partie du programme de la journée (pauses-café, déjeuners, déjeuners légers) et peuvent faire l'objet d'une inscription et d'un paiement séparés s'ils sont programmés à l'extérieur (par exemple, dîner) ou si seulement un nombre limité de personnes peut être admis. Les événements sociaux payants devraient avoir des prix abordables pour un large public.

Afin d'assurer la rigueur nécessaire à l'établissement du contenu scientifique, un Comité scientifique ayant des liens étroits avec le niveau académique sera mis en place. Ses composantes sont proposées par le Comité exécutif de l'ECTP-CEU et par les coorganisateur. Les critères de composition sont élaborés par le Comité d'organisation.

Lorsqu'elles sont organisées en événements uniques, les Biennales durent généralement trois jours, en alternance de sessions plénières et parallèles, ainsi que d'éventuels événements spéciaux.

Les sessions plénières et parallèles suivent des règles d'organisation scientifique communes : un ou plusieurs orateurs principaux, des contributions scientifiques et multimédias, un ou deux modérateurs et éventuellement un ou plusieurs discutants. La plénière et les sessions parallèles devraient allouer suffisamment de temps aux débats.

Les sessions de cours, si elles sont organisées, visent à enseigner des connaissances scientifiques ou pratiques, ou les deux, ce qui est censé être nouveau pour la plupart des participants. Il faudrait prévoir suffisamment de temps pour interagir avec le public.

Les sessions d'atelier visent à élaborer collectivement des résultats théoriques ou pratiques ou peuvent enseigner l'utilisation d'outils, d'instruments ou de techniques innovants.

Au cours d'une séance plénière finale de rapporteurs, les principaux résultats de toutes les sessions précédentes sont présentés aux participants.

Le format de l'Événement conjoint 2023 pourrait suggérer d'étaler le programme de la Biennale, du Grand Prix, des Jeunes urbanistes et de l'AG sur quatre jours, avec un événement de bienvenue la veille du premier jour.

Les présidents de session, les modérateurs et les discutants formuleront des conclusions basées sur les contributions, les débats et leur propre expérience et connaissances professionnelles et scientifiques. Ces conclusions seront publiées ultérieurement dans les actes de la Biennale.

Afin de garantir un nombre élevé de participants, les coorganisateur s'efforceront de maintenir les frais d'inscription aussi bas que possible, en augmentant autant que possible les contributions des sponsors privés et des administrations publiques. Le parrainage privé peut aller de contributions de grande valeur d'entreprises importantes à des contributions de petits sujets et en établissant une catégorie de « participation de soutien ». Les étudiants en urbanisme et les jeunes professionnels devraient pouvoir bénéficier de frais d'inscription moins élevés que les autres participants. Les participants à

l'Atelier des Jeunes urbanistes bénéficieront d'un accès gratuit à l'Événement conjoint.

On s'attend à ce que les frais de déplacement et d'hébergement des orateurs principaux, des présidents de session, des conférenciers, des discutants et des modérateurs soient pris en charge par les coorganisateur. Sauf dans des situations spécifiques, à évaluer au cas par cas, il n'est pas prévu que les experts susmentionnés reçoivent des honoraires pour leurs activités pendant la Biennale.

Les co-organisateur assurent une bonne couverture médiatique de l'ensemble de l'Événement conjoint dans les médias techniques et généralistes européens, y compris la télévision.

4 13^e Grand Prix de l'urbanisme européen

Les Grand Prix sont généralement des événements d'une journée avec quatre moments distincts :

- Exposition des œuvres ;
- Présentation des œuvres ;
- Débat ;
- Cérémonie de remise du Grand Prix.

Compte tenu du format de l'Événement conjoint 2023, la ville hôte pourrait évaluer s'il convient de concentrer les manifestations liées au Grand Prix en une seule journée ou de les répartir sur plusieurs jours. L'exposition des œuvres admises devrait en tout état de cause être librement accessible pendant toute la durée de l'Événement conjoint.

Le Comité d'organisation évaluera s'il est techniquement possible d'accorder un accès gratuit aux lieux de remise du Grand Prix sans inscription payante à la Biennale.

Un représentant du Comité des régions (CdR) de l'Union européenne participera aux réunions du Comité d'organisation de l'Événement conjoint lorsque des sujets liés au Grand Prix seront à l'ordre du jour. Le CdR agit en tant que coorganisateur du Grand Prix.

Selon le calendrier, les membres du Jury du Grand Prix seront nommés par le Comité d'organisation après avoir signé la version finale de ce Protocole d'organisation. L'Appel à candidatures pour la participation des urbanistes aux 13^e Grand Prix européen de l'urbanisme est publié au plus tard un mois après la signature du Protocole d'organisation.

Le Jury du Grand Prix mènera ses activités d'évaluation pendant les trois mois de juin à août 2023. Pendant cette période, le Jury peut organiser des réunions en ligne selon les besoins. Au moins une réunion physique d'une journée entière du

Jury est accordée. Les frais de location du lieu et de déplacement et d'hébergement des membres du Jury sont à la charge des coorganisateur. Il n'est pas prévu que les membres du Jury reçoivent des frais pour leur activité d'évaluation, mais les coorganisateur sont libres de décider différemment.

Selon les critères de sélection qui pourraient être définis dans l'Appel à candidatures, le Jury du Grand Prix peut admettre à la phase d'évaluation et à l'événement public du Grand Prix toutes les contributions soumises ou seulement une sélection de contributions jugées recevables.

Les documents graphiques, cartographiques et descriptifs des œuvres présentées seront publiés dans un volume séparé lié aux actes de la Biennale.

En plus de l'Événement conjoint dans son ensemble, les coorganisateur assureront une bonne couverture médiatique, en particulier de la cérémonie de remise du Grand Prix.

5 12^e Atelier des Jeunes urbanistes

Les Ateliers des Jeunes urbanistes sont divisés en deux phases organisationnelles distinctes :

- Réunions en ligne pendant les mois d'été pour élaborer des plans et des projets liés aux thèmes spécifiques proposés par les équipes sélectionnées ;
- Événement final en personne, d'une durée d'un ou deux jours, au cours duquel a lieu une session d'atelier finale avec des échanges d'expériences dialectiques, une présentation publique des œuvres aux participants de la Biennale ou du Grand Prix et des sessions de discussion avec des urbanistes seniors et des décideurs.

Certaines des éditions précédentes ont également fourni une exposition librement accessible des résultats de l'Atelier.

Le format de l'Événement conjoint 2023 offre la possibilité de planifier l'événement final en personne plus en profondeur et d'assurer une meilleure intégration dans les événements de la Biennale et du Grand Prix avec plus d'opportunités d'échange d'expériences entre les jeunes et les urbanistes seniors.

Pour l'édition 2023, les coorganisateur mettront à disposition un espace pour accueillir l'exposition des œuvres des jeunes urbanistes, qui sera librement accessible pendant toute la durée de l'Événement conjoint.

Les activités de l'Atelier en ligne avant l'Événement conjoint sont entièrement gérées et réalisées par le Groupe de travail des Jeunes urbanistes de l'ECTP-CEU. Les coorganisateur ne sont pas impliqués dans ces activités.

6 Assemblée générale d'automne 2023 de l'ECTP-CEU

Les assemblées générales de l'ECTP-CEU durent une journée entière et sont précédées d'une réunion d'une demi-journée du Comité exécutif de l'ECTP-CEU. Lorsqu'elles sont liées à une Biennale ou à une remise de Grand Prix, les Assemblées générales ont souvent lieu le lendemain de la fin de l'événement public ou sont divisées en deux réunions d'une demi-journée, l'un dans l'après-midi du dernier jour de l'événement public (mais après sa conclusion) et l'autre le lendemain. Les détails sur la manière et le moment d'organiser l'Assemblée générale seront convenus à un stade ultérieur après la signature du présent Protocole d'organisation.

7 Rôles de l'ECTP-CEU et des coorganisateur

Ci-après sont définis les rôles de l'ECTP-CEU et des coorganisateur en ce qui concerne l'organisation pratique, le développement technique et scientifique, la couverture financière, la réalisation effective et la post-production de l'Événement conjoint 2023 en [Lieu, Pays et dates].

7.1 Rôle de l'ECTP-CEU

L'ECTP-CEU est l'organisateur principal, le titulaire de la marque (de la Biennale) et l'auteur de l'image de marque de l'Événement conjoint.

L'ECTP-CEU apporte son bagage et son expérience des Biennales, des Prix et des Ateliers des Jeunes urbanistes développés depuis 1995 à Lyon et assure la bonne conception et le développement de l'Événement conjoint 2023.

L'ECTP-CEU fournit le format de l'Événement conjoint, des contacts professionnels avec des urbanistes de prestige international, ainsi qu'avec les autorités publiques, les universités, les associations et d'autres organisations, afin de garantir la qualité technique et scientifique.

L'ECTP-CEU participe activement à la conception et à la conception de l'Événement conjoint à travers sa participation au Comité d'organisation, au Comité scientifique de la Biennale et au Jury du Grand Prix.

L'ECTP-CEU s'engage à rechercher de manière proactive des contributions à chaque niveau parmi ses organisations membres et leurs réseaux afin d'assurer la représentation la plus large possible du continent européen à l'Événement conjoint.

L'ECTP-CEU s'engage également à promouvoir de manière proactive l'Événement conjoint auprès de ses organisations

membres et d'autres associations d'urbanistes, instituts et professionnels en Europe.

Le 12^e Atelier des Jeunes urbanistes de l'ECTP-CEU et l'Assemblée générale d'automne 2023 sont organisés directement par l'ECTP-CEU en coordonnant les dates, les heures et les lieux au sein du Comité d'organisation et les interactions possibles avec les événements de la Biennale et du Grand Prix, en lien avec le Comité d'organisation et le Comité scientifique.

7.2 Rôle du Comité des régions

Le rôle du Comité des régions (CdR) se limite aux activités liées au Grand Prix. L'ECTP-CEU, le CdR et les autres coorganisateur pourraient convenir d'étendre le rôle du CdR également à d'autres parties de l'Événement conjoint (Biennale, Jeunes urbanistes, AG).

Le CdR a la charge d'assurer la promotion du Grand Prix auprès des institutions de l'Union européenne. Comme cela a été fait lors des éditions précédentes, il pourrait être décidé d'organiser une présentation spécifique au Comité des régions à Bruxelles après la conclusion de l'Événement conjoint. Les frais de voyage et d'hébergement des représentants des équipes de planification invitées sont à la charge du CdR.

On s'attend à ce que le CdR donne de la visibilité aux travaux présentés par le biais de ses publications et de ses canaux de communication.

7.3 Rôle des autres coorganisateur

[**Organisation locale**] :

- Nommera un premier point de contact pour la gestion des événements.
- Établira et accueillera le Secrétariat de l'Événement conjoint et supportera ses dépenses.
- Établira une page web de paiement pour recevoir les frais d'inscription et payer la location d'espace et la restauration ; cela comprendra les dépenses supplémentaires spécifiques suivantes :
 - Déplacement et hébergement des représentants de l'ECTP-CEU (montant exact à discuter avec [**organisation locale**]) ;
 - Déplacement et hébergement pour [**nombre**] d'orateurs principaux, présidents de session, conférenciers et de discutants.
- Page web de paiement pour inclure des extras optionnels tels que des événements sociaux et des visites techniques. Le paiement des lieux de restauration en dehors des sites des événements doit être effectué à partir de ces fonds

spécifiques.

- Concevra du matériel de marketing pour l'Événement conjoint pour approbation puis utilisation par les partenaires.
- Sécurisera des offres à prix réduit avec des hôtels pour un total de 100 chambres.
- Fera ses meilleurs efforts pour sécuriser les lieux et la restauration d'un événement d'accueil et d'un ou plusieurs autres événements sociaux.
- Fera ses meilleurs efforts pour obtenir le parrainage d'entreprises locales pour l'événement d'accueil et d'autres événements sociaux.
- Lancera la couverture de la presse locale et répétera dans le mois de [mois] 2023.
- Assurera la représentation du ou des gouvernements locaux pour l'événement d'accueil et la signature de la Charte européenne de la démocratie participative liée aux processus d'aménagement du territoire.
- Cherchera à identifier des orateurs principaux, présidents de session, conférenciers et discutants.
- Fournira des représentants de haut niveau d'organisations impliquées dans l'aménagement du territoire.
- Lancera l'Événement conjoint par le biais de bulletins internationaux, nationaux et régionaux, d'événements internationaux, nationaux et régionaux et de leurs sites web.
- Attirera l'attention de la presse à l'échelle nationale et internationale.
- Produira et publiera en édition électronique et papier les actes de la Biennale, le livre du Grand Prix et le livre des Jeunes urbanistes avec une image graphique coordonnée et un minimum de [nombre] exemplaires.
- Assurera la maintenance et l'accessibilité du site dédié également pour les années à venir, même sans mettre à jour son contenu.

8 Planning

Les dates prévues d'aujourd'hui à fin octobre 2022 sont déjà contraignantes, tandis que les dates suivantes peuvent encore être susceptibles d'être modifiées et seront définitivement fixées dans la version finale de ce Protocole qui devrait être signé au plus tard le 6 novembre 2022.

7 juillet 2022 : Publication de l'Appel pour l'Événement conjoint à l'automne 2023.

19 septembre 2022 : Date limite d'envoi des candidatures par les cités hôtes candidates.

19-23 septembre 2022 : Sélection de la ville hôte.

23 septembre 2022 : Communication de la ville hôte sélectionnée.

26 septembre 2022 : Présentation du Dossier de l'Événement conjoint à l'AG d'automne à Bratislava par un représentant de la ville hôte.

Octobre 2022 : Réunions en ligne entre le Comité exécutif (ou le Groupe de travail Biennale & Grand Prix) et les coorganisateur de la ville hôte pour élaborer la version finale de ce Protocole.

Au plus tard le 6 novembre 2022 : Signature de la version finale du présent Protocole.

Novembre 2022 : Définition du Jury pour le 13^e Grand Prix.

Au plus tard le 30 novembre 2022 : Constitution du Comité d'organisation de l'Événement conjoint (CO) dans la ville hôte.

1^{er} décembre 2022 : Publication de l'Appel à candidatures de la 13^e édition du Grand Prix.

Au plus tard le 31 janvier 2023 : Constitution du Comité scientifique (CS) de la 14^e Biennale.

30 mars 2023 : Publication de l'Appel de résumés et Programme de l'atelier du 12^e Atelier des Jeunes urbanistes (JU).

30 avril 2023 : Publication du Projet de Programme de la 14^e Biennale.

30 avril 2023 : Date limite d'envoi des résumés pour le 12^e JU.

8 mai 2023 : Communication des équipes sélectionnées pour le 12^e JU.

31 mai 2023 : Définition de tous les orateurs principaux et conférenciers de la 14^e Biennale.

31 mai 2023 : Date limite d'envoi des candidatures pour le 13^e Grand Prix.

15 mai - 17 septembre 2023 : Réunions en ligne du 12^e JU.

1^{er} juin - 31 août 2023 : Travail d'évaluation du Jury du 13^e Grand Prix.

15 juillet 2023 : Définition possiblement de tous les présidents de session, discutants et contributeurs de la 14^e Biennale.

17 juillet 2023 : Publication du Programme final de l'Événement conjoint.

4 septembre 2023 : Dernières mises à jour du Programme de l'Événement conjoint.

Automne 2023 : Événement conjoint.

End of document

Creating our futures

ECTP-CEU

European Council of Spatial Planners
Conseil européen des Urbanistes

ECTP-CEU

European Council of Spatial Planners - Conseil européen des urbanistes
International Associations Centre - Maison des Associations Internationales
Rue de Washington 40
B-1050 Bruxelles

T +32 (0) 470 350 432

E secretariat@ectp-ceu.eu - biennale@ectp-ceu.eu

<https://ectp-ceu.eu>

Publié le 8 juillet 2022